



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, le Conseil Municipal de Chavaroux, convoqué le 18/02/2026 en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr BELDA José.

PRÉSENTS : José BELDA, Philippe SCHAAL, Isabelle RAYMOND, Noël MESTRE, Pierre Henri MESTRE, Christelle REVIRON, Franck SABATIER, Sylvette VOISSIERE

ABSENTE EXCUSÉE : Christine GUILLON-COTTARD qui donne pouvoir à Isabelle RAYMOND

ABSENTS : Cécile MERROUCHE, Franck PAPARIC

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle RAYMOND

La séance débute à 19 heures

1° - Délibération pour l'approbation du CFU (Compte Financier Unique) du budget de la commune 2025

La loi NOTRe du 07 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles est jointe au CFU afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune de Chavaroux.

Section de fonctionnement :

A la clôture de l'exercice 2025 le CFU du budget principal fait apparaitre un résultat positif de 59 267.19 €, se décomposant comme suit :

• Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 307 156.06 €

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE — ANNEE 2025

CHAPITRES	CFU 2025
011 - Charges à caractère générale	82 600.77 €
012 - Charges de personnel	104 118.98 €
014 - Atténuations de produits	14 856.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	83 444.50 €
66 - Charges financières	13 729.81 €
67 - Charges exceptionnelles	0.00 €
023 - Virement à l'investissement	0.00 €
042 - Opération d'ordre	8 676.00 €

TOTAL	307 156.06 €
--------------	---------------------

• **Recettes**

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 365 339.91 €+ 1 083.34 € de report de fonctionnement (002) soit 366 423.25€

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE — ANNEE 2025

CHAPITRES	CFU 2025
013 — Atténuations de charges	28 283.66 €
70 — Produits des services	4 293.62 €
73 — Impôts et taxes	52 056.09 €
731 - Fiscalité locale	173 464.00 €
74 — Dotations et participations	51 516.64 €
75 —Autres produits de gestion courante	55 719.29 €
76 — Produits financiers	1.35 €
77 — Produits exceptionnels	5.26 €
78 — Reprises sur provisions	0.00 €
042 — Operations d'ordre	0.00€
002 — Résultat antérieur	1 083.34 €
TOTAL	366 423.25€

NB : Le chapitre 74 concerne essentiellement les dotations de l'état

Section d'investissement :

A la clôture de l'exercice 2025, le CFU du budget principal fait apparaitre un résultat positif de 70 808.72 € se décomposant comme suit :

• **Dépenses :**

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 263 236.42 €+ 26 265 € de restes à réaliser soit 289 501.42 €

Les principaux investissements de l'année 2025 ont été les suivants :

- Remplacement câbles de l'éclairage public route des martres d'Artière suite vandalisme : 4736.85 €
- Enherbement du cimetière : 2 340.00 €
- Remplacement chauffe-eau salle polyvalente : 2 70.40 €
- Haie route des Martres d'Artière : 806.76 €
- Mise en place de l'alarme aux ateliers municipaux : 1 771.20 €
- Marquage aux sols limitation 50 km/h : 7 806.00 €
- Enrobé Impasse de la Mairie et Coté du City Stade : 27 564.00 €
- Remorque : 2 495.48 €
- Tronçonneuse, tondeuse thermique et débroussailleuse : 1 643.60 €
- Tour ordinateur : 902.40 €
- Sono portative : 329.90 €
- Machine à glaçon salle polyvalente : 1 742.40 €
- Fin des travaux de l'appartement situé 7 bis rue des Ecoles :

Les recettes d'investissement se sont élevées à 265 897.29 €+ 68 147.85 € de report en section d'investissement (001) + 52 634 € de restes à réaliser soit 386 679.14 €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025 de la commune.

2° - Délibération pour l'approbation du Compte Financier unique du budget SPIC (Service Public Industriel et Commercial) des panneaux photovoltaïques 2025

Section d'exploitation :

A la clôture de l'exercice 2025, le CFU du budget annexe fait apparaître un résultat positif de 1 122.34 €

Dépenses : 1 403.66€

Recettes : 2 335.40€ + 190.60€ de résultat antérieur reporté de 2024 soit un total de 2 526.00 €

Section d'investissement :

A la clôture de l'exercice 2025, le CFU du budget annexe fait apparaître un résultat positif de 3 393.02 € (5 742.25 € différence entre les titres et les mandats moins 2349.23 € de résultat antérieur reporté 2024)

Dépenses :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 647.00 €

Recettes :

Les recettes d'investissement se sont élevées à 6 389.25 €

3° - Délibération pour l'affectation du résultat au budget communal

Il est proposé d'affecter 60 000 € en section d'investissement

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

4° - Délibération pour l'actualisation des coûts et la révision libre des attributions de compensation concernant le transfert de la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines »

Le Conseil Communautaire de RLV avait fixé en 2023 des montants provisoires de compensation pour le transfert de la gestion des eaux pluviales urbaines.

Un diagnostic réalisé entre 2021 et 2025 a permis d'actualiser la longueur des réseaux et les coûts. Le coût annuel de fonctionnement est désormais estimé à 384 985 €, soit 123 828 € de plus qu'en 2022.

Les investissements sont évalués à 2 396 945 € HT par an, mais la contribution des communes est gelée au niveau de 2025 (778 006 €), le reste étant pris en charge par RLV.

Pour Chavaroux, la contribution de fonctionnement passe de 2 256 € à 3 298 € par an.

Cette modification des compensations doit donner lieu à une délibération du Conseil Municipal, celui-ci approuve à l'unanimité la nouvelle répartition des charges et la révision des compensations financières.

5° - Délibération pour permettre le paiement des factures d'investissement

Une délibération doit être prise pour permettre le paiement des factures d'investissement en attendant le vote du budget 2026.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

6° - Comptes-rendus des syndicats et commissions :

➤ SIAREC :

- Approbation des comptes financier unique 2025 des budgets assainissement non collectif et collectif
- Demande d'adhésion de la commune de Beauregard l'Evêque à partir du 01/01/2027.
- Modifications des conditions de travail des salariés.

Questions diverses :

- La ligne de transport située route de Lignat à destination de Clermont-Ferrand (ligne L724 - lycée) sera transférée **route des Martres-d'Artière** afin de regrouper l'ensemble des transports de la région au même endroit. Ce nouvel emplacement offrira un point d'arrêt unique, plus sécurisé et mieux abrité pour les usagers.

La séance est levée à 21h00

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 22/03/2026 à 11h00 pour la mise en place du nouveau Conseil Municipal.